



Modèle de registre

D'alerte en matière de santé publique et d'environnement

Date de mise à jour du modèle : décembre 2020

Date de mise en service	
Signature du Maire / Président(e)	



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour

La réglementation

Ce registre a été introduit dans la quatrième partie du code du travail par la loi n°2013-316 du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte et par le décret n°2014-324 relatif à l'exercice du droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement dans l'entreprise.

RÈGLES GÉNÉRALES :

Art. L. 4133-1. - Le travailleur alerte immédiatement l'employeur s'il estime, de bonne foi, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement. L'alerte est consignée par écrit dans des conditions déterminées par voie réglementaire. L'employeur informe le travailleur qui lui a transmis l'alerte de la suite qu'il réserve à celle-ci.

Art. L. 4133-2. - Le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui constate, notamment par l'intermédiaire d'un travailleur, qu'il existe un risque grave pour la santé publique ou l'environnement en alerte immédiatement l'employeur. L'alerte est consignée par écrit dans des conditions déterminées par voie réglementaire. L'employeur examine la situation conjointement avec le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui lui a transmis l'alerte et l'informe de la suite qu'il réserve à celle-ci.

Art. L. 4133-3. - En cas de divergence avec l'employeur sur le bien-fondé d'une alerte transmise en application des articles L. 4133-1 et L. 4133-2 ou en l'absence de suite dans un délai d'un mois, le travailleur ou le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut saisir le représentant de l'Etat dans le département.

Art. L. 4133-4. - Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est informé des alertes transmises à l'employeur en application des articles L. 4133-1 et L. 4133-2, de leurs suites ainsi que des saisines éventuelles du représentant de l'Etat dans le département en application de l'article L. 4133-3.

Art. L. 4133-5. - Le travailleur qui lance une alerte en application du présent chapitre bénéficie de la protection prévue à l'article L. 1351-1 du code de la santé publique.

MISE EN PLACE D'UN REGISTRE :

Art. D. 4133-1 - L'alerte du travailleur, prévue à l'article L. 4133-1, est consignée sur un registre spécial dont les pages sont numérotées. Cette alerte est datée et signée. Elle indique :

- 1° Les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le travailleur estime de bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement ;
- 2° Le cas échéant, les conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement ;
- 3° Toute autre information utile à l'appréciation de l'alerte consignée.

Art. D. 4133-2. - L'alerte du représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, prévue à l'article L. 4133-2, est consignée sur le registre prévu à l'article D. 4133-1. Cette alerte est datée et signée. Elle indique :

- 1° Les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le représentant du personnel constate qu'ils font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement ;
- 2° Le cas échéant, les conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement ;
- 3° Toute autre information utile à l'appréciation de l'alerte consignée.

Art. D.4133-3. - Le registre spécial est tenu, sous la responsabilité de l'employeur, à la disposition des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le mode d'emploi

LES OBJECTIFS DU REGISTRE

L'utilisation du registre d'alerte en matière de santé publique et d'environnement permet :

- Aux agents d'alerter l'autorité territoriale que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement,
- Aux représentants du personnel, membres du CHSCT de constater un risque grave pour la santé publique ou l'environnement et d'alerter l'autorité territoriale.

LA LOCALISATION DU REGISTRE

Ce registre est à la disposition des agents (lieu à préciser)

[Un des emplacements idéal pour les collectivités peut être la même localisation que le registre de signalement d'un danger grave et imminent].

QUI PEUT LE CONSULTER ?

- L'autorité territoriale,
- Les organismes compétents en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail (CT ou CHSCT),
- L'assistant et le conseiller de prévention,
- L'agent chargé de la fonction inspection,
- Le médecin de prévention.

COMMENT L'UTILISER ?

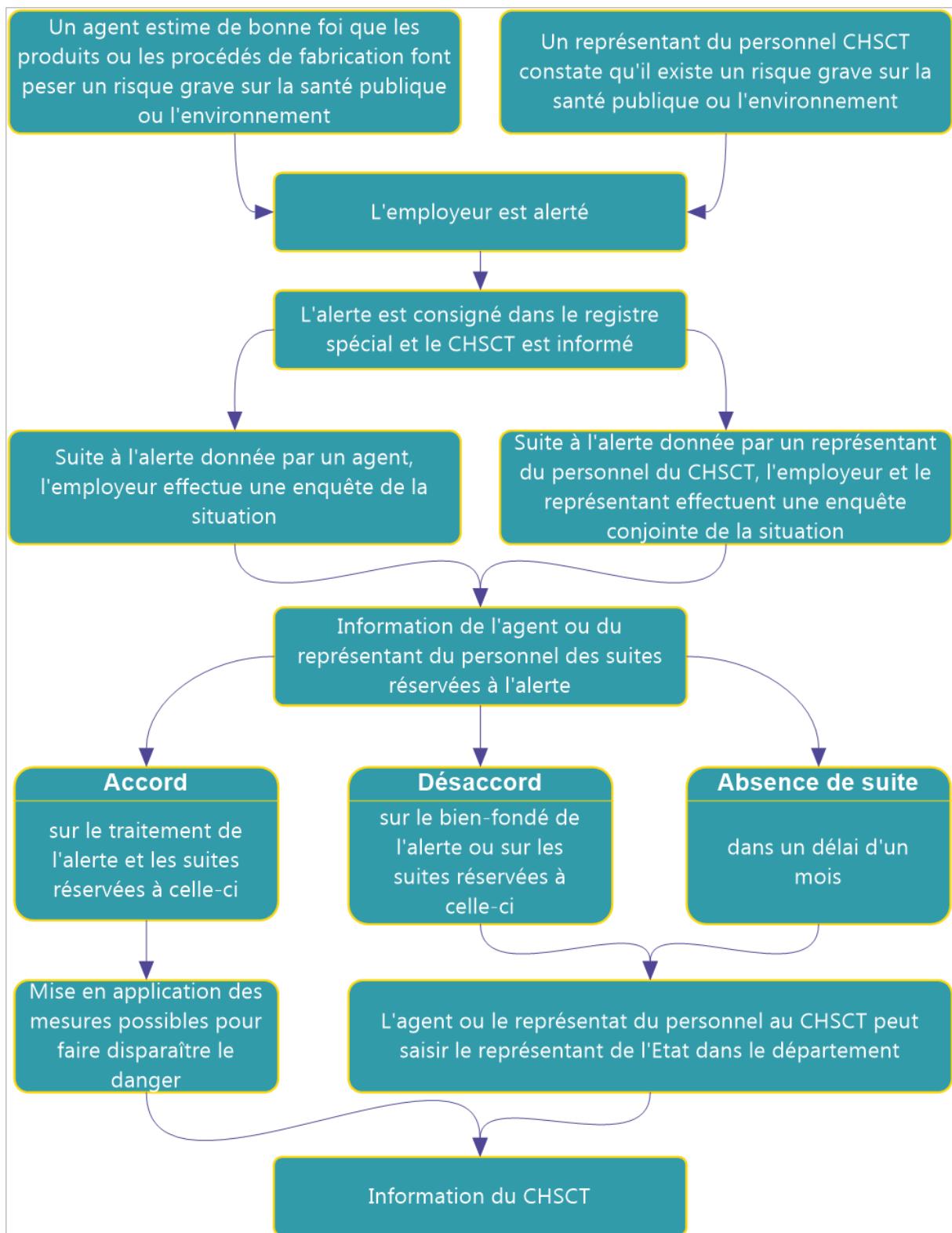
Le lanceur d'alerte (agent ou représentant du personnel membre du CHSCT) qui souhaite mentionner l'existence d'un risque grave pour la santé publique ou pour l'environnement dans le registre devra indiquer :

- la date et l'heure de l'alerte,
- les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par la collectivité, dont l'agent ou le représentant du personnel membre du CHSCT estime de bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement,
- la ou les conséquences potentielles de ce risque,
- toute autre information utile à l'appréciation de l'alerte,
- son nom et prénom lisibles,
- sa signature.

Le lanceur d'alerte informera :

- l'autorité territoriale,
- son supérieur hiérarchique,
- l'assistant ou le conseiller de prévention.

La procédure recommandée



Les fiches d'alerte

Alerte n°	Nom de la personne lançant l'alerte	Date de l'alerte	Nature de l'alerte
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Registre d'alerte santé publique / environnement

FICHE D'ALERTE N°1

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

IDENTITE DU LANCEUR D'ALERTE	
<input type="checkbox"/> Agent	<input type="checkbox"/> Représentant du personnel au CHSCT
Nom :	Prénom :
Fonction :	Service :

RISQUE GRAVE POUR LA SANTE PUBLIQUE OU POUR L'ENVIRONNEMENT	
Date :	Heure :
Lieu / service / poste de travail concerné :	
Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi / constate qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement :	
Conséquences potentielles pour la santé publique :	

Autre information utile à l'appréciation de l'alerte :

.....
.....
.....
.....

Fait à , le

Signature du lanceur de l'alerte

Registre d'alerte santé publique / environnement

FICHE D'ALERTE N°1

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

REPRESENTANT DE L'EMPLOYEUR

Nom : Prénom :

Fonction :

ACCORD SUR LE BIEN-FONDE DE L'ALERTE

OUI

NON*

SUITES RESERVEES A L'ALERTE

Décrire les suites données :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du représentant de l'employeur

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

ACCORD SUR LES SUITES RESERVEES

OUI

NON*

Fait à, le

Signature du lanceur d'alerte

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

INFORMATION DU CHSCT

Date :

**le lanceur d'alerte peut saisir le représentant de l'Etat dans le département*

Registre d'alerte santé publique / environnement

FICHE D'ALERTE N°2

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

IDENTITE DU LANCEUR D'ALERTE	
<input type="checkbox"/> Agent	<input type="checkbox"/> Représentant du personnel au CHSCT
Nom :	Prénom :
Fonction :	Service :

RISQUE GRAVE POUR LA SANTE PUBLIQUE OU POUR L'ENVIRONNEMENT	
Date :	Heure :
Lieu / service / poste de travail concerné :	
Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi / constate qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement :	
Conséquences potentielles pour la santé publique :	
Autre information utile à l'appréciation de l'alerte :	

Fait à, le

Signature du lanceur de l'alerte

Registre d'alerte santé publique / environnement**FICHE D'ALERTE N°2**

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

REPRESENTANT DE L'EMPLOYEUR

Nom : Prénom :

Fonction :

ACCORD SUR LE BIEN-FONDE DE L'ALERTE

OUI

NON*

SUITES RESERVEES A L'ALERTE

Décrire les suites données :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du représentant de l'employeur

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

ACCORD SUR LES SUITES RESERVEES

OUI

NON*

Fait à, le

Signature du lanceur d'alerte

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

INFORMATION DU CHSCT

Date :

**le lanceur d'alerte peut saisir le représentant de l'Etat dans le département*

Registre d'alerte santé publique / environnement

FICHE D'ALERTE N°3

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

IDENTITE DU LANCEUR D'ALERTE	
<input type="checkbox"/> Agent	<input type="checkbox"/> Représentant du personnel au CHSCT
Nom :	Prénom :
Fonction :	Service :

RISQUE GRAVE POUR LA SANTE PUBLIQUE OU POUR L'ENVIRONNEMENT	
Date :	Heure :
Lieu / service / poste de travail concerné :	
Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi / constate qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement :	
Conséquences potentielles pour la santé publique :	
Autre information utile à l'appréciation de l'alerte :	

Fait à, le

Signature du lanceur de l'alerte

Registre d'alerte santé publique / environnement**FICHE D'ALERTE N°3**

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

REPRESENTANT DE L'EMPLOYEUR

Nom : Prénom :

Fonction :

ACCORD SUR LE BIEN-FONDE DE L'ALERTE

OUI

NON*

SUITES RESERVEES A L'ALERTE

Décrire les suites données :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du représentant de l'employeur

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

ACCORD SUR LES SUITES RESERVEES

OUI

NON*

Fait à, le

Signature du lanceur d'alerte

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

INFORMATION DU CHSCT

Date :

**le lanceur d'alerte peut saisir le représentant de l'Etat dans le département*

Registre d'alerte santé publique / environnement

FICHE D'ALERTE N°4

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

IDENTITE DU LANCEUR D'ALERTE	
<input type="checkbox"/> Agent	<input type="checkbox"/> Représentant du personnel au CHSCT
Nom :	Prénom :
Fonction :	Service :

RISQUE GRAVE POUR LA SANTE PUBLIQUE OU POUR L'ENVIRONNEMENT	
Date :	Heure :
Lieu / service / poste de travail concerné :	
Produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement dont le donneur d'alerte estime de bonne foi / constate qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement :	
Conséquences potentielles pour la santé publique :	
Autre information utile à l'appréciation de l'alerte :	

Fait à, le

Signature du lanceur de l'alerte

Registre d'alerte santé publique / environnement**FICHE D'ALERTE N°4**

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

REPRESENTANT DE L'EMPLOYEUR

Nom : Prénom :

Fonction :

ACCORD SUR LE BIEN-FONDE DE L'ALERTE

OUI

NON*

SUITES RESERVEES A L'ALERTE

Décrire les suites données :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du représentant de l'employeur

A REMPLIR PAR LE LANCEUR D'ALERTE

ACCORD SUR LES SUITES RESERVEES

OUI

NON*

Fait à, le

Signature du lanceur d'alerte

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

INFORMATION DU CHSCT

Date :

**le lanceur d'alerte peut saisir le représentant de l'Etat dans le département*